

DECRET N°2018- 0304 /P-RM DU 20 MAR. 2018

**FIXANT LA LISTE NOMINATIVE DES MEMBRES DE LA COMMISSION
DE DEPOUILLEMENT ET D'EVALUATION DES DOSSIERS DE
CANDIDATURE AU POSTE DE VERIFICATEUR GENERAL**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°2012-009 du 08 février 2012 abrogeant et remplaçant la Loi n°03-30 du 25 août 2003 instituant le Vérificateur général ;
Vu le Décret n°03-553/P-RM du 30 décembre 2003 déterminant les conditions et les modalités de recrutement du Vérificateur général et du Vérificateur général adjoint,

DECRETE :

Article 1^{er} : La liste nominative des membres de la Commission de dépouillement et d'évaluation des candidatures au poste de Vérificateur général est fixée ainsi qu'il suit :

Président : Monsieur **Mohamed SIDIBE**, expert-comptable diplômé, Secrétaire général du Bureau du Conseil, représentant l'Ordre des Comptables agréés et des Experts Comptables agréés.

Membres :

- Monsieur **Abdoulaye SOW**, Conseiller à la section des Comptes de la Cour suprême représentant la Section des Comptes de la Cour suprême ;
- Madame **Kadiatou KONATE**, représentant l'Association des Contrôleurs, Inspecteurs et Auditeurs du Mali ;
- Monsieur **Ousmane KONE**, Inspecteur des Services économiques à la retraite membre désigné par le Président de la République ;
- Monsieur **Amadou GADIAGA**, ancien Contrôleur général des Services publics membre désigné par le Président de la République.

Observateur :

- Madame **DIALLO Diénèba dite Haby TALL**, Président de la CASCA.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le **20 MAR. 2018**

Le Président de la République,


Ibrahim Boubacar KEITA